

## Lévesque, Claudette

---

**De:** nicole.lafleurdunil@yahoo.ca  
**Envoyé:** 7 mars 2014 21:35  
**À:** Greffe  
**Objet:** À verser aux dossiers R-3863-2013 (Observations) et R-3854-2013 (phase 2)

Bonjour Mmes Pelletier et Giner

Je trouve qu'Hydro Québec met une pression lorsqu'ils demandent qu'on choisisse entre un compteur non communicant et le compteur de nouvelle génération. Je Veux Ni l'un, Ni l'autre. Hydro me dit que de conserver le compteur actuel n'est pas valide par la Régie de l'énergie. Est-ce vrai?

Ne peut-on pas changer le compteur actuel que lorsqu'il sera défectueux car il est de meilleur fonctionnement que le compteur non communicant qu'ils proposent de changer À NOS FRAIS. C'est ridicule. Ce sont eux qui font de l'argent avec ça et ne devrait pas exiger des frais de notre part.

Tout ça me porte sérieusement à réfléchir sur mon utilité en électricité et l'agissement de la compagnie (Hydro) qui me la fournit. Je fait des démarches actuellement pour trouver des méthodes d'électricité indépendantes du système actuel en espérant que d'autres feront de même.

Nicole Lafleur  
Val-David



**Animations GRATUITES pour vos emails**

[Cliquez ici !](#)